

Brochure non contractuelle. Ce document a un but d'information, il n'est ni un prospectus ni un prospectus simplifié (KIID). Il ne constitue pas un appel d'offre, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation d'investissement. Les rapports annuels et semestriels, les prospectus, les règlements de gestion et les KIID des fonds de placement peuvent être obtenus gratuitement auprès du gestionnaire / distributeur (www.bcvs.ch), de la direction de fonds respectivement du représentant des fonds en Suisse (www.gerifonds.ch) / service de paiement www.bcvs.ch. Les performances passées ne garantissent pas des performances actuelles ou futures, ni ne tiennent compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Compte épargne placement

A votre service

Ensemble vers l'objectif

Des produits de premier ordre et un conseil compétent constituent la base d'un placement performant.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller BCVS

 **0848 765 765**

Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

bcvs.ch

Mars 2025

 **BCVS**
Bienvenue Chez Vous

Vous souhaitez placer votre capital à moyen ou long terme et bénéficier d'un taux d'intérêt particulièrement avantageux sur votre épargne tout en diversifiant et en profitant d'opportunités de rendements supérieurs ? Alliant sécurité et rendement, le compte épargne placement BCVS est la prestation adaptée à vos attentes.

Fonctionnement

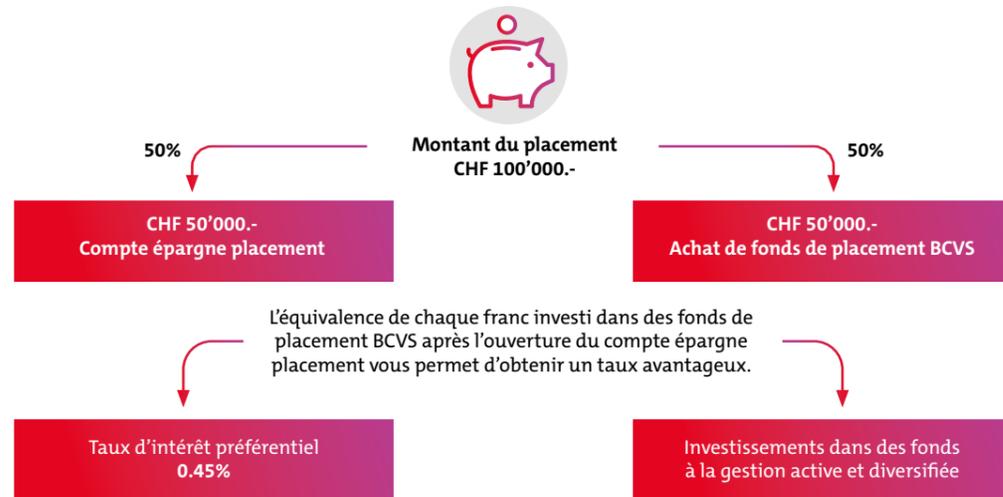
Vous disposez d'un capital sur un compte privé ou épargne traditionnel ? Vous souhaitez bénéficier d'un certain rendement ? En investissant une partie de ces avoirs dans des fonds

de placements BCVS, vous bénéficierez d'un taux d'intérêts particulièrement avantageux sur votre compte épargne placement.

Exemple

Votre compte privé présente un solde de CHF 150'000.-. Vous souhaitez placer CHF 100'000.- et conserver uniquement

CHF 50'000.- sur votre compte privé pour vos dépenses courantes. Voici le fonctionnement du compte épargne placement :



Les avantages

- Taux d'intérêt avantageux sur le capital d'épargne correspondant à l'investissement en fonds de placements BCVS
- Investissements dans des fonds de placement actifs et diversifiés
- Aucune contrainte :

- Les avoirs du compte épargne placement restent disponibles
- Des parts de fonds de placement peuvent être achetées / vendues en tout temps

Taux et conditions du compte épargne placements

Client	Personne physique dès 18 ans
Monnaie	CHF
Avec placement:	Sur le montant en compte jusqu'à concurrence du montant investi (après la date d'ouverture du compte) en fonds de placement BCVS de classe A
Taux d'intérêts jusqu'à CHF 500'000.-	0.450%
Sans placement:	Sur le montant dépassant la somme investie en fonds de placement BCVS
Jusqu'à CHF 50'000.-	0.150%
De CHF 50'000.- à CHF 250'000.-	0.025%
De CHF 250'000.- à CHF 500'000.-	0.010%
Au-delà de CHF 500'000.-	0.0%
Limitation compte	Maximum un compte par client
Conditions de retrait	Fr. 50'000.- par année; au-delà préavis de 31 jours. En cas de non-respect de la limite de retrait autorisée et du délai de dénonciation, une commission de 2% sera perçue sur le montant excédant la limite de retrait.
Frais de gestion du compte	La gestion du compte est gratuite jusqu'à 24 écritures par an
Relevé de bouclage annuel- attestation fiscale	Gratuit
Impôts anticipés	35% du revenu des intérêts

Gamme de fonds de placement BCVS flex

Le style de gestion moderne et novateur des fonds BCVS flex se caractérise par la capacité d'adaptation rapide à l'environnement de marché toujours plus complexe et changeant. La gestion de la part «actions» se fait à l'intérieur de larges fourchettes. Le département Asset Management de la BCVS modifie, en fonction d'indicateurs de risques et de tendances de marché, la part «actions» du fonds. Lorsque les indicateurs sont au vert, cette part «actions» peut ainsi être augmentée jusqu'à 10% par rapport à la part «actions» en principe appliquée (allocation de référence). Au contraire, dans un environnement négatif, les actions sont réduites de façon plus marquée encore, jusqu'à 15% par rapport à l'allocation de référence.

Sur le plan de la gestion obligataire, le niveau historiquement bas des rendements induit des rémunérations faibles pour les investisseurs. Dans une phase de hausse des taux d'intérêts, les placements obligataires subiront des baisses plus ou moins marquées. Dans ce domaine, les fonds BCVS flex offrent les avantages d'une gestion flexible, complétée par des possibilités de diversification plus importantes, au travers notamment de produits alternatifs.

